



MORIN-HEIGHTS
1855

**Appel d'offres sur invitation
Acquisition du véhicule tout terrain
Honda TRX 500 FPE Foreman neuf 2013 ou 2014
et chenilles T4S**

La Municipalité vous invite à présenter une soumission pour la fourniture d'un véhicule tout terrain Honda TRX 500 FPE Foreman neuf 2013 ou 2014, avec chenille Camoplast Solideal T4S.

L'offre doit être préparée sur le document fourni par la Municipalité et devra inclure le dépôt de soumission de 10% de la valeur du véhicule.

Les soumissions seront reçues jusqu'à 11 heures, **mardi, le 3 juin 2014** à l'hôtel de Ville de Morin-Heights, 567, chemin du Village pour être ouvertes publiquement au même endroit et à la même heure.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et cela sans encourir aucune obligation quelconque envers le ou les soumissionnaires.

Le directeur général et secrétaire-trésorier

Yves Desmarais
Le 16 mai 2014

Municipalité de Morin-Heights
567, chemin du Village, Morin-Heights (Québec) J0R 1H0
Téléphone : 450 226 3232 – Télécopieur : 450 226 8786
municipalite@morinheights.com

1. Document de soumission

Les documents suivants font partie de l'appel d'offres : Conditions générales, description des équipements demandés, formulaire de soumission et déclaration solennelle du fournisseur.

2. Description générale

En plus des caractéristiques énumérées, le véhicule proposé doit être conforme aux descriptions présentées dans la documentation du constructeur relative aux équipements et accessoires réguliers d'un véhicule tout terrain Honda TRX 500 FPE Foreman 2013 ou 2014. De plus les chenilles fournies doivent être conforme à la documentation de la compagnie Camoplast Solideal.

3. Livraison du véhicule

Le véhicule devra être livré au plus tard le **1^{er} août 2014**. L'adjudicataire est le seul responsable quant au respect de la date de livraison.

4. Livraison et acceptation finale

- 4.1 À moins d'avis contraire, le camion sera livré avec tous ses équipements et ses accessoires en bon état de marche et tous les documents requis de même qu'avec toutes les options commandées. À défaut de quoi, la Municipalité se réserve le droit de refuser le véhicule.
- 4.2 Le véhicule sera livré franc de port au bureau municipal, 567, chemin du Village, Morin-Heights.
- 4.3 Le véhicule livré sera inspecté par la Municipalité en vue de son acceptation finale, avant sa mise en service. L'adjudicataire sera responsable d'effectuer toutes les corrections nécessaires pour le rendre conforme au présent devis, en bon état de marche et conformes aux règles de l'art applicables, et ce, avant l'acceptation finale.
- 4.4 Le véhicule et ses équipements deviendront la propriété de la Municipalité à partir du moment de son acceptation finale, après inspection par la Municipalité.

5. Prix de la soumission

Le prix inscrit au bordereau de soumission représente la totalité de la rémunération du fournisseur et incorpore les éléments de coûts de toute nature incluant les taxes pour la fourniture du véhicule et de ses équipements, à la satisfaction de la Municipalité.

6. Dépôt de soumission

Le dépôt de soumission de 10% de la valeur, a pour but de protéger la Municipalité si le soumissionnaire ou l'adjudicataire ne remplit pas intégralement ses obligations.

7. Retrait de soumission

Le soumissionnaire ne pourra retirer sa soumission après l'avoir remise à la Municipalité. Il sera lié par les termes de la soumission pour une durée de trente (30) jours.

8. Défaut de l'adjudicataire

Si l'adjudicataire est en défaut de respecter l'un des engagements souscrits, la Municipalité pourra, suite à un avis de quarante-huit heures, confisquer le dépôt et résilier de plein droit le contrat, sans encourir de pénalité.

Advenant que ces engagements soient mineurs, la Municipalité pourra passer outre et retenir le dépôt comme pénalité au moment du paiement.

9. Responsabilité

L'Adjudicataire est responsable de l'ensemble du contrat dont la commande du véhicule et des options, le cas échéant, aux manufacturiers d'en assurer le suivi et la livraison dans le délai demandé au devis.

10. Documents de soumissions

Le soumissionnaire doit joindre au présent document complété, dont toutes les pages portent son initiale pour en faire partie intégrante, les documents suivants :

Liste des documents	Conforme	
	Oui	Non
Un chèque visé ou un cautionnement pour une valeur représentant dix pour-cent (10%) du montant soumissionné ;		
Une résolution dûment certifiée du Conseil d'administration autorisant les officiers de la firme à présenter la soumission ;		
Le présent devis avec mention de conformité et les renseignements requis, chacune des pages portant l'initiale du soumissionnaire ;		
La déclaration solennelle du fournisseur ;		
L'attestation de Revenu Québec à l'effet que l'entreprise est en règle		
La description complète des produits offerts ;		

11. Information supplémentaire

Toute demande de renseignements doit être adressée à Madame Natasha Caron, des Services techniques par courriel : servicestechniques@morinheights.com

La Municipalité n'acceptera pas de variations dans le prix en cours de réalisation du mandat.

En conséquence, les soumissionnaires sont invités à informer la direction du Service de l'environnement et des parcs de tout oubli, manque de précision ou correction à apporter au document d'appel d'offres qui puisse avoir une influence sur le prix, au moins 5 jours avant la date d'ouverture.

La Municipalité apportera les compléments d'informations par l'émission d'addenda. Une imprécision au document ne pourra être invoquée par la suite comme étant un imprévu.

Municipalité de Morin-Heights
Honda TRX 500 FPE Foreman

3/7

Initiales du Soumissionnaire

12. Soumission

La Municipalité de Morin-Heights ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions présentées, ni à encourir aucune obligation ni aucun frais de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

13. Lois en matières électorale

« Aucun contrat ne sera conclu avec une personne physique ou morale qui ne peut obtenir de contrat public en vertu de l'article 641.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, de l'article 564.3 de la *Loi électorale* ou de l'article 221.1.2 de la *Loi sur les élections scolaires*.

Avant l'octroi du contrat, la Municipalité pourra procéder à une vérification au Registre du Directeur général des élections afin de vérifier si la personne physique ou morale concernée peut obtenir un contrat public en vertu de l'une ou l'autre de ces lois.

Dans la négative, la soumission sera rejetée. Il est de la responsabilité du soumissionnaire retenu de s'assurer, pendant l'exécution du contrat, que les dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, de la *Loi électorale* et de la *Loi sur les élections scolaires* soient respectées à l'égard des sous-contrats qu'il confiera.

La Municipalité n'engage aucunement sa responsabilité à cet égard et pourra requérir du soumissionnaire retenu, si elle le juge approprié, toute mesure (incluant la résiliation de sous-contrats) qui serait jugée appropriée en cas de contravention à ces lois. »

14. Attestation fiscale de Revenu Québec

Le soumissionnaire doit déposer à la Municipalité, avec sa soumission ou au plus tard avant l'octroi du contrat, une attestation de Revenu Québec à l'effet que l'entreprise est en règle.

L'exigence de détenir une attestation de Revenu Québec ne s'applique pas à l'entrepreneur qui n'a pas d'établissement au Québec où s'exercent des activités de façon permanente.

15. Mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres

Tout soumissionnaire doit compléter la déclaration solennelle attestant que sa soumission a été préparée et déposée sans qu'il y ait eu collusion, communication, entente ou arrangement avec tout autre soumissionnaire ou personne pour convenir des prix à soumettre ou pour influencer les prix soumis.

La soumission de tout soumissionnaire s'étant livré à une collusion, ayant communiqué ou convenu d'une entente ou d'un arrangement avec un autre soumissionnaire ou un concurrent pour influencer ou fixer les prix soumis, sera automatiquement rejetée.

16. Mesures visant à assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et du Code de déontologie des lobbyistes adopté en vertu de cette loi

Tout soumissionnaire doit compléter la déclaration solennelle attestant que ni lui ni aucun de ses représentants ne s'est livré à une communication d'influence aux fins de l'obtention du contrat, ou, si telle communication d'influence a eu lieu, joindre à sa soumission une déclaration à l'effet que cette communication a été faite après que toute inscription exigée en vertu de la loi au Registre des lobbyistes ait été faite.

17. Mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption

Tout soumissionnaire doit compléter la déclaration solennelle attestant que ni lui ni aucun de ses collaborateurs ou employés ne s'est livré à des gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption.

La soumission de tout soumissionnaire s'étant livré à des gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption sera automatiquement rejetée.

18. Mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflits d'intérêts

Tout soumissionnaire doit compléter la déclaration solennelle attestant qu'il n'existait aucun lien suscitant ou susceptible de susciter un conflit d'intérêts en raison de ses liens avec un membre du conseil ou un fonctionnaire.

19. Description des équipements

Description	Conforme		Remarques
	OUI	NON	
HONDA TRX 500 FPE Foreman neuf utilitaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Année :
Couleur rouge	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sous-faisceau pour accessoires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Garantie standard du manufacturier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Poignées chauffantes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Plaque de protection de cadre en aluminium	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Pare-brise	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Chenilles Camoplast solideal T4S	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

20. Déclaration solennelle du fournisseur

Initiales du soumissi onnaire	En vertu des dispositions de la Politique de gestion contractuelle, tout soumissionnaire doit joindre la présente déclaration à sa soumission. Le soumissionnaire doit apposer ses initiales dans chacune des cases et signer le document, faute de quoi, la soumission sera rejetée.
--	--

	J'affirme solennellement que la présente soumission a été préparée et déposée sans qu'il y ait eu collusion, communication, entente ou arrangement avec tout autre soumissionnaire ou personne pour convenir des prix à soumettre ou pour influencer les prix soumis.
--	---

	J'affirme solennellement que ni moi, ni aucun de mes collaborateurs ou employés ne s'est livré à une communication d'influence aux fins de l'obtention du contrat.
--	--

	J'affirme solennellement que ni moi, ni aucun de mes collaborateurs ou employés n'a eu de communication d'influence dans le cadre établi par la Loi sur le lobbyisme.
--	---

	J'affirme solennellement que ni moi, ni aucun de mes collaborateurs ou employés ne s'est livré à des gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption.
--	---

	J'affirme solennellement qu'il n'existait aucun lien suscitant ou susceptible de susciter un conflit d'intérêts en raison de ses liens avec un membre du conseil ou un fonctionnaire de la Municipalité de Morin-Heights.
--	---

Fait à _____ le _____ 2014

Signature du soumissionnaire

Signature du témoin

Nom du soumissionnaire

Nom du témoin

21. Formule de soumission

Le soumissionnaire soussigné dont la raison est :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	
ADRESSE	
TÉLÉPHONE	
TÉLÉCOPIEUR	

après avoir pris connaissance du cahier des charges, addenda et tous autres documents de soumission, s'engage par les présentes, à livrer le véhicule décrit, toutes taxes applicables incluses, et à l'entière satisfaction de la municipalité.

DESCRIPTION		PRIX
Année	Kilométrage	
No. de série		
PRIX Honda TRX 500		\$
PRIX Accessoires		\$
PRIX Chenilles		\$
Sous-total		\$
T.P.S.	5%	\$
T.V.Q.	9,975%	\$
Taxes pneus		
GRAND TOTAL		\$

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT	
DATE	
Numéro de TPS	
Numéro de TVQ	
Numéro d'entreprise	